

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron la Mairie de Baraqueville – 42 rue de la Mairie.

Date d'envoi de la convocation	09/02/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	23

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (23) :

BARBEZANGE Jacques, BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CLEMENT Karine, COUDERC Vivian, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoît, LACOMBE Jean-Marie, LE MEIGNEN Jean-Eudes, RAUNA Alain, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, POUZOULET LIGUE Didier, REMISE Jean-Paul, ROBERT Patrick, ROUQUETTE Dominique.

Excusés ou absents (16) : BOUYSSIÉ Michel, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, GOMBERT Dominique, LOPEZ Sylvie, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, REYNES Jean-Michel, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEULIER Christine, TEYSSÉDRE Christian, WENZEK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (6) :

M. ALIBERT Jean-Louis a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marie
M. KEROSLIAN Jean-Philippe a donné procuration à M. DOUZIECH Jacques
M. MONTOYA Jacques a donné procuration à Mme CAYLA Florence
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à DELPECH Michel
Mme PAGES TOUZÉ Laurence a donné procuration à M. REMISE Jean-Paul
M. RIGAL Dominique a donné procuration à M. POUZOULET LIGUE Didier

Secrétaire de séance : Sylvain COUFFIGNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-36, L. 2311-1-1 et D. 2311 15 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.229-26 IV alinéa 3 ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu le Décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

Vu la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;

L'article 255 de la loi ENE (Engagement National pour l'Environnement) du 12 juillet 2010 prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable. Le décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011, et la circulaire du 3 août 2011 viennent compléter les dispositions prévues par la loi. Ce rapport, présenté à l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget, a pour objectif de renforcer et de susciter la prise de conscience et le débat interne autour du développement durable :

- Lutter contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources ;
- Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Assurer la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ;
- Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

⇒ **Les membres du Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron décident, à l'unanimité :**

- **de prendre acte du rapport sur la situation en matière de développement durable du PETR ci-annexé,**
- **d'autoriser M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le.....**24.FEV. 2023**

Publié ou notifié le :**24.FEV. 2023**

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

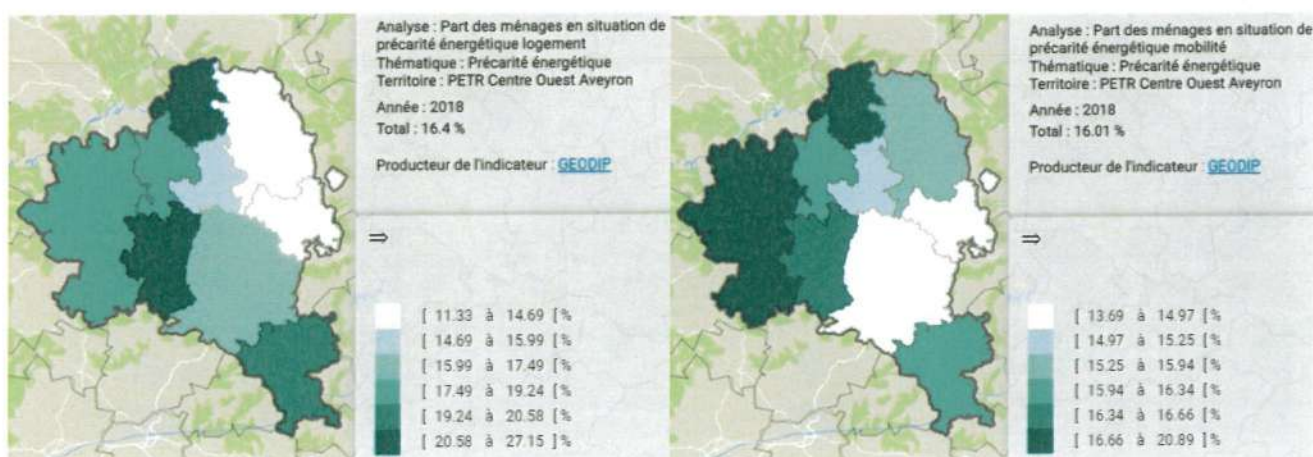
Rapport sur la situation en matière de développement durable sur les actions 2022 PETR Centre Ouest Aveyron

Notre territoire s'est engagé depuis plusieurs années dans une stratégie de transition écologique. En effet, l'ambition du PETR Centre Ouest Aveyron est de faire de la transition écologique un véritable levier de développement dans un territoire qui doit anticiper et faire face aux transformations économiques, sociales et environnementales : changement climatique, industrialisation maîtrisée, déprise agricole....

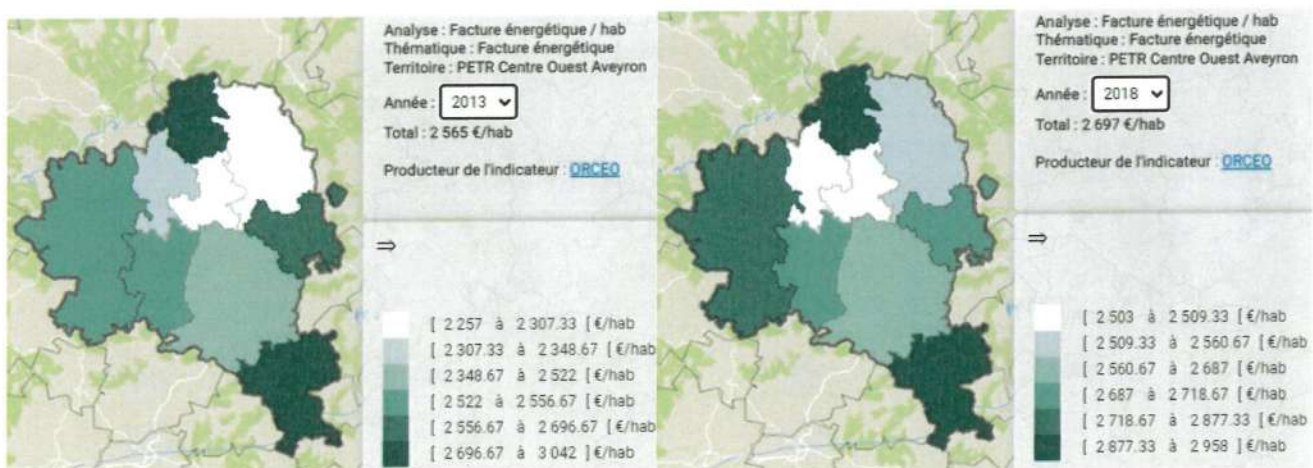
Les actions menées depuis 2015 sont l'illustration de cet engagement. Dès sa création, le PETR a été lauréat du label TEPCV qui a permis de financer de nombreuses actions sur le territoire et s'est engagé dans l'élaboration d'un PCAET volontaire. Ces travaux ont permis d'une part d'accompagner les PCAET obligés mais aussi, sur la base des diagnostics réalisés, de définir les objectifs chiffrés de transition énergétique et de décliner un plan d'action territorial.

Suivi des indicateurs :

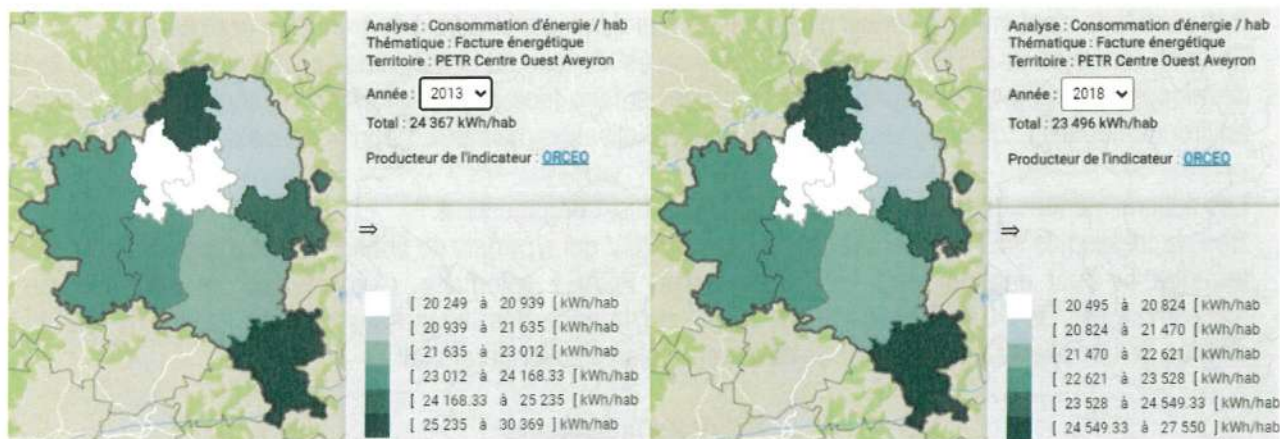
- Une précarité énergétique de 11 à 27 % pour une moyenne nationale de 14%, en hausse



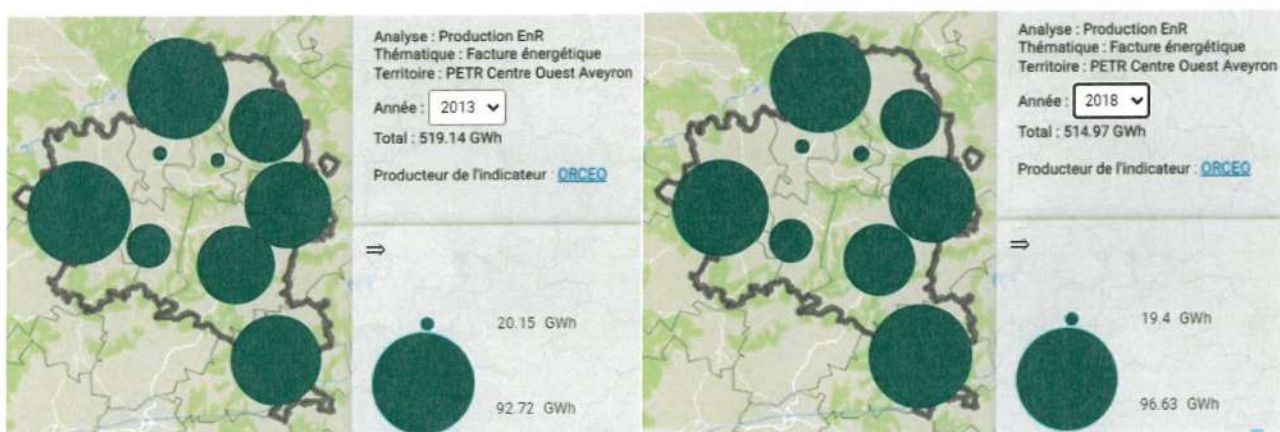
- Une facture énergétique par habitant supérieure à la moyenne régionale de 9%, en hausse



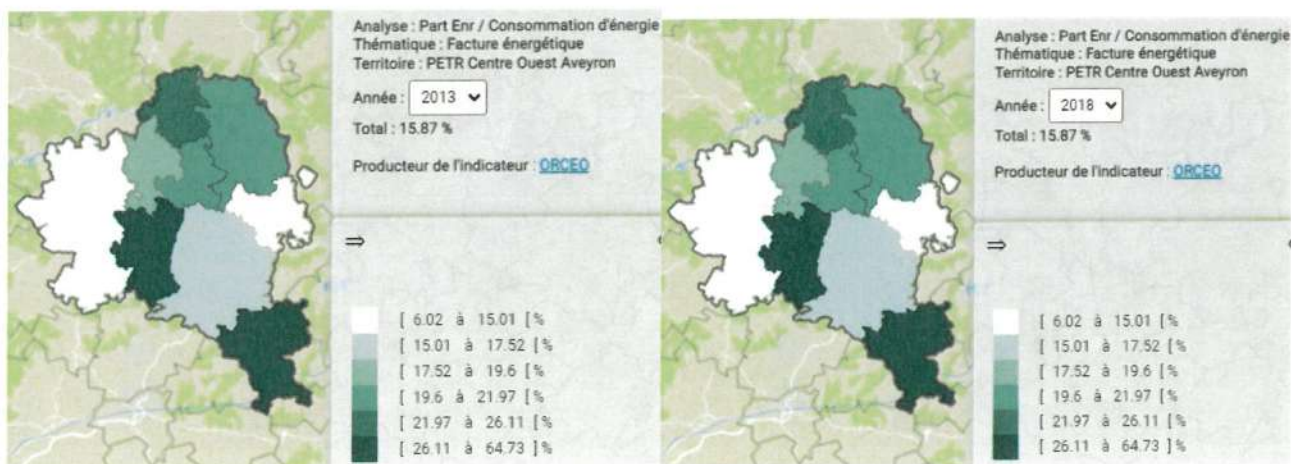
- Une consommation énergétique par habitant supérieure à la moyenne régionale de 15%, stable



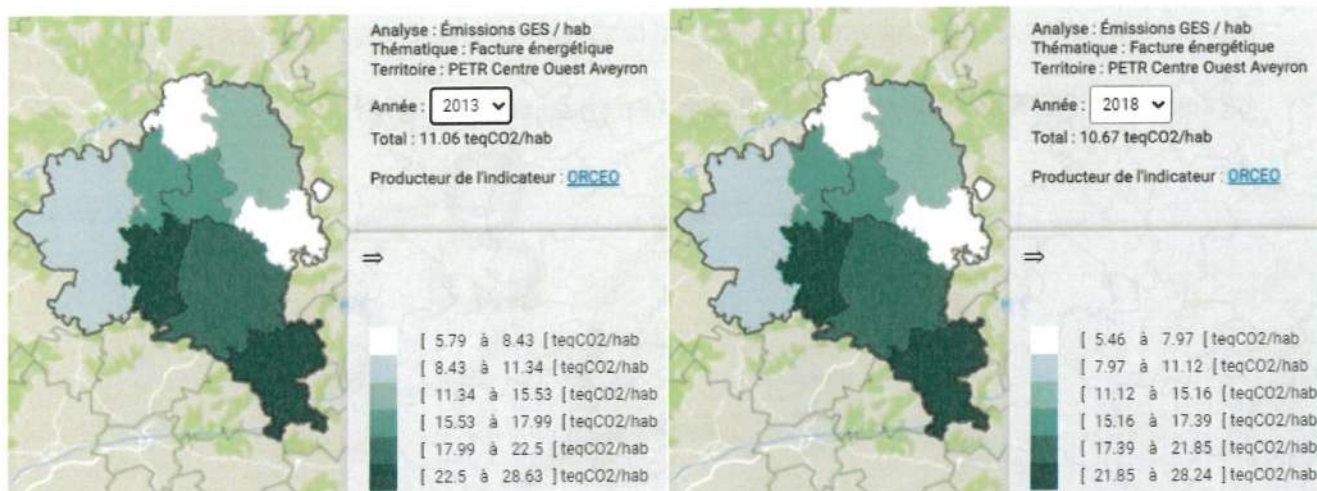
- Une production d'énergie renouvelable stable



- Une part d'énergie renouvelable dans la consommation inférieure à la moyenne régionale de 10%, stable (objectif TEPOS : 50% en 2030, 100% en 2050)



- Des émissions de GES par habitant supérieures à la moyenne régionale de 18%, stable



Actions réalisées :

- Le renforcement d'un programme de Transition énergétique

Conscientes de la nécessité d'agir collectivement face aux problématiques écologiques, les collectivités membres du PETR Centre Ouest Aveyron ont jugé opportun de se regrouper afin de mettre en place une démarche territoriale sur la thématique énergie-climat à l'échelle de ce périmètre géographique, qui permet d'atteindre une **maille pertinente pour atteindre des objectifs TEPOS 2050**.

La démarche PCAET du PETR Centre Ouest Aveyron, qui a **démarré en 2016**, a permis de mettre en œuvre en **2022 les actions suivantes** :

- **Poursuite d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage Energies Renouvelables**
L'année 2022 a permis d'accompagner les projets recensés en 2021. Un programme d'animation et de formation a également été mis en place : visites de projets, apéro de la transition, formation au montage de projets d'énergies renouvelables...
- **Organisation de Modules pédagogiques « Energie Climat » dans les écoles primaires**
- **Prêt de matériel de mesure et d'enregistrement des températures** dans les bâtiments publics
- **Suivi des diagnostics énergétiques de bâtiments publics** en partenariat avec le SIEDA
- La poursuite du **cadastre solaire** afin de rendre accessible à tous, via internet, des études technico-économiques gratuites pour développer les installations photovoltaïques en toiture
- Participation au PCAET de Rodez Agglomération et de Ouest Aveyron communauté.

- La mise en œuvre du Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027

Ce nouveau contrat Co-construit avec les EPCI met la transition écologique au cœur des politiques publiques.

Le contrat du PETR s'articule autour de 3 axes et d'un enjeu transversal



Les trois axes : Développement économique équilibré, Vitalité et attractivité et Adaptation et résilience environnementale, s'attachent à intégrer dans tous les champs une dimension de développement durable.

L'enjeu transversal « Solidarité territoriale, Coopération et Transition écologique » vient renforcer cette volonté en définissant des principes communs pour concilier développement et soutenabilité en favorisant les interdépendances et les complémentarités entre les territoires.

Il s'agit véritablement d'entrer dans une logique de résilience, engagée de façon systématique : tout projet, toute politique publique devront intégrer dès leur conception, leur planification, voire leur financement, toutes les questions relatives aux piliers du développement durable pour mieux anticiper, agir, rebondir, se transformer dans le temps, avec les principes d'actions suivants :

- ✓ Assurer la viabilité économique des projets
- ✓ Veiller à une utilisation responsable des ressources
- ✓ Contribuer à la préservation et à l'amélioration de l'environnement
- ✓ Participer à la cohésion sociale et au bien-être des habitants
- ✓ S'inscrire dans une démarche de résilience

Il a été mis en œuvre dès 2022 avec une 1^{er} programmation totalisant **161 projets** pour un investissement total de plus de **57 M€** et sollicitant l'Etat à hauteur de **16,6 M€**

- L'élaboration du contrat territorial Occitanie, du programme LEADER et de l'ATI FEDER objectif 5

Ces nouveaux contrats régionale et Européens ont été construits sur la base de projet de territoire et de CRTE exposé ci-dessus. Le volet résilience environnemental a donc été particulièrement mis en avant.

- **L'apport d'expertise et l'accompagnement des projets participant à la transition écologique du territoire**

Dans le cadre de ses missions de contractualisation et d'ingénierie territoriale, le PETR a accompagné en 2022 de nombreux projets participant au développement durable :

Transition énergétique

Commune de Rullac St-Cirq	Travaux d'amélioration énergétique école et logement
CC Decazeville Communauté	Remplacement du système de chauffage-ventilation—climatisation de la salle Yves Roques
Commune de Bor et Bar	Rénovation énergétique et extension de la salle polyvalente de Bar
Commune de Saint Santin	Remplacement de chaudières fioul de la mairie et d'un appartement communal
Commune de Villefranche de Rouergue	Rénovation éclairage public tranche 1 (passage en led)
Commune de La Selve	Rénovation de la salle des fêtes
Commune de Lanuéjols	Rénovation énergétique de l'école
Commune de Salles Courbatès	Rénovation de l'éclairage public
Commune de Decazeville	Réhabilitation énergétique de bâtiments communaux : Laminoir, gendarmerie et centre des impôts
Commune d'Auzits	Rénovation énergétique d'un logement communal
Commune de Compolibat	Création d'une ombrière, halle polyvalente équipée de panneaux photovoltaïques
Commune de Livinhac le Haut	Rénovation énergétique de la mairie
Commune de Sauveterre de Rouergue	Rénovation énergétique de la salle du Four Banal
Ambeyrac	Installation d'une chaufferie bois pour les logements communaux, la bibliothèque et la mairie
Viviez	Rénovation énergétique d'un bâtiment favorisant le maintien en milieu rural de professionnels de santé
Maleville	Création d'une chaufferie géothermie dans la nouvelle école
Toulonjac	Installation d'une chaufferie dans la salle polyvalente

Mobilités

CC Conques-Marcillac	Etablissement d'un schéma directeur cycle
CC Decazeville Communauté	Schéma des déplacements cyclables – études de maîtrise d'ouvrage pré-opérationnelle et de maîtrise d'oeuvre opérationnelle

Biodiversité et Economie circulaire

SM du Bassin Célé Lot Médian	Aménagement hydraulique du Riou Viou
CC du Pays Rignacois	Installation d'un composteur collectif électromécanique
CC du Pays Rignacois	Travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la déchetterie
CC Ouest Aveyron Communauté	Aménagement de plateformes de stockage de containers
CC Ouest Aveyron Communauté	Redevance incitative déchets – achat de colonnes aériennes, achat de véhicules de collecte et dispositifs de contrôle d'accès
CC Ouest Aveyron Communauté	réalisation d'un programme pluri-annuel de déploiement du compostage collectif et autonome dans le cadre de l'AAP Biodéchets de la Région
CC Aveyron bas Ségala Viaur	Collecte de pneu d'ensilage
Conques Marcillac	réalisation d'une étude d'optimisation du SPGD

Agriculture, alimentation

APABA	Structuration des filières en agriculture biologique
Ouest Aveyron Communauté	Projet alimentaire territorial

Le PETR a également accompagné des politiques en faveur des centralités (PVD et BCO) qui permettent une meilleure organisation spatiale des services et équipements, une réduction des déplacements et une meilleure maîtrise foncière :

▪ La mise en œuvre du SCoT suite à son approbation en 2020

La mise en œuvre du SCoT suite à son approbation en 2020 permet au territoire de s'engager vers un urbanisme plus durable au travers de l'intégration par les nouveaux PLUi des orientations suivantes :

- Un aménagement urbain soucieux de l'économie des ressources foncières
- Des mobilités maîtrisant les impacts environnementaux
- L'engagement vers un territoire à énergie positive
- La maîtrise des pollutions et des risques
- La gestion durable des ressources (eau, forêt...)
- La préservation des richesses écologiques
- La mise en œuvre d'une trame Verte et Bleue

En 2022, le PETR a également engagé une réflexion sur la mise en œuvre de la loi Climat et résilience et du ZAN : lancement d'un observatoire de territoire, suivi des données de consommation d'espace, réalisation de fiches à l'échelle EPCI et PETR sur la consommation d'espace et les trajectoires socio-démographiques.

▪ La structuration d'une stratégie patrimoniale et paysagère garante du maintien de l'attractivité de notre territoire en lien avec les orientations du SCoT et la démarche PCAET

Cette stratégie permet de renforcer les actions du PCAET et du SCoT dans la promotion d'un urbanisme durable.

➡ Démarrage de l'élaboration du **Plan Paysage** suite à la labélisation du PETR fin 2020

➡ Lancement des **Cahiers de recommandations architecturales et paysagères**

▪ Appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le but d'accompagner des démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT).

La candidature mutualisée entre la CC Réquistanais et le PETR déposée auprès de la Région et l'ADEME a été retenue.

La thématique de travail concerne le lancement d'une démarche d'EIT sur le territoire du PETR débutant par la valorisation de la laine sur la Communauté de communes du Réquistanais

La candidature mutualisée entre la CC Réquistanais et le PETR déposée auprès de la Région et l'ADEME a été retenue.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rapport Développement Durable

.....
Date de décision: 15/02/2023

Date de réception de l'accusé 24/02/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 230215_01DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20230215-230215_01DL-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblees

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 230215-01 DL Rapport Developpement Durable.pdf (99_DE-012-
200050565-20230215-230215_01DL-DE-1-1_1.pdf)

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron la Mairie de Baraqueville – 42 rue de la Mairie.

Date d'envoi de la convocation	09/02/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	23

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (23) :

BARBEZANGE Jacques, BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CLEMENT Karine, COUDERC Vivian, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoît, LACOMBE Jean-Marie, LE MEIGNEN Jean-Eudes, RAUNA Alain, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, POUZOULET LIGUE Didier, REMISE Jean-Paul, ROBERT Patrick, ROUQUETTE Dominique.

Excusés ou absents (16) : BOUYSSIÉ Michel, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, GOMBERT Dominique, LOPEZ Sylvie, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, REYNES Jean-Michel, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEULIER Christine, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (6) :

M. ALIBERT Jean-Louis a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marie
M. KEROSLIAN Jean-Philippe a donné procuration à M. DOUZIECH Jacques
M. MONTOYA Jacques a donné procuration à Mme CAYLA Florence
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à DELPECH Michel
Mme PAGES TOUZÉ Laurence a donné procuration à M. REMISE Jean-Paul
M. RIGAL Dominique a donné procuration à M. POUZOULET LIGUE Didier

Secrétaire de séance : Sylvain COUFFIGNAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et notamment son article 22 bis, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération en date du 25 février 2022 sur le débat relatif aux garanties de protection sociale complémentaire des agents,

Vu l'avis du comité technique (CDG12) en date du 25 janvier 2023,

Considérant que la collectivité peut apporter sa participation au titre du risque "santé" (risques liés à l'intégrité physique de la personne et ceux liés à la maternité),

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiées dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence,

→ Il est donc proposé de mettre en place une participation au titre du risque santé selon les modalités suivantes :

Article 1 : Mode de mise en œuvre choisi

Le PETR Centre Ouest Aveyron accorde sa participation aux dépenses de protection sociale complémentaire des fonctionnaires et des agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé dans le cadre du dispositif de labellisation.

Article 2 : Bénéficiaires

Les agents titulaires, non-titulaires en position d'activité (CDD ou CDI).

Article 3 : Montant des dépenses et critères de participation

Le montant de la participation par agent est de 25 € NET mensuel.

Article 4 : Modalités de versement de la participation

Le mode de versement de participation est un versement direct aux agents, dans le maximum du montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide. L'agent devra fournir une attestation de labellisation à son employeur.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Président est chargé de la mise en œuvre de la présente décision.

- ⇒ Les membres du Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron décident, à l'unanimité :
- de valider la participation du PETR aux dépenses de protection sociale complémentaire selon les modalités décrites ci-dessus,
 - d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le.....**24 FEV. 2023**
Publié ou notifié le :**24 FEV. 2023**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Date de décision: 15/02/2023

Date de réception de l'accusé 24/02/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 230215_02DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20230215-230215_02DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2

Fonction publique

Personnel contractuel

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 230215-02 DL Protection Sociale Compl. des agents.pdf (99_DE-012-200050565-20230215-230215_02DL-DE-1-1_1.pdf)

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron la Mairie de Baraqueville – 42 rue de la Mairie.

Date d'envoi de la convocation	09/02/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	23

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (23) :

BARBEZANGE Jacques, BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CLEMENT Karine, COUDERC Vivian, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoît, LACOMBE Jean-Marie, LE MEIGNEN Jean-Eudes, RAUNA Alain, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, POUZOULET LIGUE Didier, REMISE Jean-Paul, ROBERT Patrick, ROUQUETTE Dominique.

Excusés ou absents (16) : BOUYSSIÉ Michel, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, GOMBERT Dominique, LOPEZ Sylvie, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, REYNES Jean-Michel, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEULIER Christine, TEYSSEBRE Christian, WENZKE Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (6) :

M. ALIBERT Jean-Louis a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marie
M. KEROSLIAN Jean-Philippe a donné procuration à M. DOUZIECH Jacques
M. MONTOYA Jacques a donné procuration à Mme CAYLA Florence
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à DELPECH Michel
Mme PAGES TOUZÉ Laurence a donné procuration à M. REMISE Jean-Paul
M. RIGAL Dominique a donné procuration à M. POUZOULET LIGUE Didier

Secrétaire de séance : Sylvain COUFFIGNAL

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-36, L. 2312-1 et D. 2312-3 et D. 5211-18-1 ;

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

La tenue du Débat d'Orientation Budgétaire est obligatoire, et repose sur un rapport d'orientations budgétaire ci-annexé.

⇒ Les membres du Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron décident, à l'unanimité :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,
- d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 ci-annexé.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le.....**24 FEV. 2023**

Publié ou notifié le :**24 FEV. 2023**

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Rapport sur les orientations budgétaires 2023

PETR Centre Ouest Aveyron

Comité Syndical du 15 février 2023

Préalable

Le Comité Syndical est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales. La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le DOB permet :

- De présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- D'informer sur la situation financière du PETR et les perspectives budgétaires ;
- De présenter les actions mises en œuvre.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) a été introduit par la loi NOTRE et doit être intégré dans le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) mené par les communes de plus de 3 500 habitants, les départements, les régions, et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. Le ROB constitue la première étape de la procédure budgétaire et conditionne le vote du budget primitif.

Ce rapport, vise à apporter aux délégués les éléments d'information sur les orientations budgétaires donnant lieu à un débat acté par délibération.

Il est transmis par Monsieur le Président du PETR Centre Ouest Aveyron aux présidents des EPCI membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par le comité syndical.

Il est également transmis à Madame la Préfète de Département.

Il est mis à la disposition du public au siège du PETR Centre Ouest Aveyron, dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

I- BILAN DE L'ANNEE 2022

I-1 Les faits marquant de l'année 2022

a) L'animation des politiques contractuelles

▪ Le programme LEADER

En 2022, année de clôture du programme LEADER 2015-2022, 11 dossiers ont été programmés lors des quatre comités de programmation.

- **Montant de subvention LEADER : 692 399 €, soit 17% de la maquette**
- Coût total des opérations : 3 237 486 €

La candidature au nouveau programme 2023-2027 a été déposée le 30 octobre 2022.

▪ **Programmation 2022 du Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2027**

Une programmation présentée en 2022, totalisant 161 projets pour un investissement total de plus de 57 M€ et sollicitant l'Etat à hauteur de 16,6 M€

▪ **Elaboration du contrat territorial Occitanie 2022-2028**

Le nouveau CTO 2022-2028 a été élaboré sur la base du projet de territoire du PETR. Il a été validé en comité de pilotage le 22 septembre 2022 et en commission permanente de la Région le 16 décembre 2022.

Il n'y a pas eu de programmation en 2022 du fait de la refonte des critères d'intervention de la Région.

▪ **Candidature à l'ATI FEDER objectif 5**

La 5^{ème} priorité du FEDER a une entrée territoriale qui permet de mobiliser du FEDER par des dispositifs appelés « Approches Territoriales Intégrées » (ATI).

Le PETR a candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de la Région permettant de sélectionner les futurs chefs de file.

La candidature du PETR a été retenue le 16 décembre 2022 en commission permanente de la Région.

Cette nouvelle contractualisation permettra de financer des projets participants à l'attractivité du territoire à partir de janvier 2023.

b) **L'apport d'expertise et l'accompagnement des projets du territoire**

Au-delà de tout l'intérêt que représente l'accès aux financements via les contractualisations, la plus-value du PETR dans cette mission est d'apporter aux porteurs de projet un accompagnement sur mesure.

L'équipe technique pluridisciplinaire du PETR a donc accompagné en 2022 de nombreux acteurs publics et privés du territoire en leur apportant un appui méthodologique, une expertise et une aide au montage de dossiers de demande de subventions. Le PETR est également moteur de la mise en réseau des différents acteurs du territoire afin de faciliter l'émergence de projets, de fédérer et coordonner les actions.

Quelques projets phares accompagnés en 2022 :

▪ **Appel à projet recyclage foncier : 5 projets lauréats sur le PETR**

Deux nouveaux dossiers de réhabilitation de friches urbaines ont été retenus en 2022 : La Fouillade (Etat) et Rignac (Région) venant ainsi compléter les 5 dossiers validés en 2021.

▪ **Petites Villes de demain (PVD)**

Les 7 communes du PETR retenues en 2021 pour le programme Petites villes de demain ont été accompagnées par le PETR, dans l'élaboration de leur contrat. Le PETR a également animé un réseau des chefs de projet PVD.

c) **Des programmes thématiques structurants**

▪ **Le renforcement d'un programme de Transition énergétique**

- **Poursuite de l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage Energies Renouvelables**

L'année 2022 a permis d'accompagner les projets recensés en 2021. Un programme d'animation et de formation a également été mis en place : visites de projets, apéro de la transition, formation au montage de projets d'énergies renouvelables...

- **Organisation de Modules pédagogiques « Energie Climat » dans les écoles primaires :**

▪ **La structuration d'une stratégie patrimoniale et paysagère garante du maintien de l'attractivité de notre territoire en lien avec les orientations du SCoT et la démarche PCAET**

- Premiers travaux sur les **Cahiers de recommandations architecturales et paysagères** en juin 2020 avec le cabinet Uralab.
- Réalisation en interne de guides pour la mise en œuvre des opérations façades (Ségala).
- Poursuite de l'**Observatoire photographique du paysage**.

- Appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans le but d'accompagner des démarches d'écologie industrielle et territoriale (EIT).

La candidature mutualisée entre la CC Réquistanais et le PETR déposée auprès de la Région et l'ADEME a été retenue.

La thématique de travail concerne le lancement d'une démarche d'EIT sur le territoire du PETR débutant par la valorisation de la laine sur la Communauté de communes du Réquistanais.

La candidature mutualisée entre la CC Réquistanais et le PETR déposée auprès de la Région et l'ADEME a été retenue.

▪ La mise en œuvre du SCoT

- Réflexion sur la mise en œuvre de la loi Climat et Résilience et du ZAN : lancement d'un observatoire de territoire, suivi des données de consommation d'espace, réalisation de **fiches à l'échelle EPCI et PETR sur la consommation d'espace** et les trajectoires socio-démographiques.
- Elaboration d'enquêtes Commerce par EPCI en partenariat avec la CCI.

I-I Bilan prévisionnel 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Libellé	CA 2022	Libellé	CA 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	140 794.92	ATTENUATION DE CHARGES	1 363.39
CHARGES DE PERSONNEL	396 491.13	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	496 880.56
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2.21	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 201.93
DOTATION aux AMORTISSEMENTS	38 251.80	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.92
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	575 540.06	TOTAL RECETTES	509 446.80
		Résultat de fonctionnement	-66 093.26

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Libellé	CA 2022	Libellé	CA 2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00	FCTVA	4 630.01
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 975.94	EXCEDENT FCT capitalisé	0
SUBVENTION EQUIPEMENT	10 920.00	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0
		AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	38 251.80
TOTAL DEPENSES	49 895.94	TOTAL RECETTES	42 881.81
		Résultat d'investissement	-7 014.13

RESULTAT 2021	-73 107.39
----------------------	-------------------

Cumulé **559 275.70**

Le bilan prévisionnel fait apparaître un résultat déficitaire pour l'exercice 2022 d'environ 73 107 €.

Ce résultat est dû à un retard dans le versement des subventions pouvant aller jusqu'à 5 ans concernant le LEADER. Plus de 300 000 € de subvention sont en attente de paiement à l'horizon 2026.

Subventions en attente de paiement	
AMO ENR	55 980,74 €
Cahiers architecture paysage	53 404,80 €
Etude CCI T2	35 640,00 €
Ingénierie Région	45 500,00 €
Ingénierie LEADER	131 884,93 €
	322 410,47 €

Le résultat cumulé s'explique par la structuration progressive du PETR et une action cadencée en fonction des programmations et échéances des partenaires et des EPCI membres. Il est également la conséquence de dépenses non réalisées (Marché Cahiers de Recommandations résilié avant le terme de la phase 1).

Le résultat cumulé nous permet d'anticiper les besoins futurs à l'horizon 2026 à savoir :

- Une baisse des subventions d'ingénierie : entre 2015 et 2022, la subvention régionale est passée de 97 629 € à 65 000 € et il faut se préparer à des baisses récurrentes sur les prochaines années.
- Un plan pluriannuel d'actions (CF ci-après le détail) avec près de 800 000 € de dépenses à anticiper à l'horizon 2026 pour un autofinancement de près 500 000 €.

Ces dépenses concernent notamment l'évaluation, la révision du SCoT, notamment au regard de la loi climat et résilience, l'acquisition de données et la réalisation d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial pour environ 400 000 €.

- Au regard du décalage du versement des subventions, la nécessité de conserver à minima 400 000 € de fonds de roulement afin de couvrir les charges salariales sans recourir à une ligne de trésorerie

Le PETR Centre Ouest Aveyron n'a pas contracté de dette.

II- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

II-1 Les dépenses de fonctionnement

a. La mise en œuvre du programme d'actions du PETR

Le projet du PETR et sa traduction en orientations budgétaires s'inscrit dans le respect de ses obligations statutaires et des engagements pris auprès des EPCI membres et des partenaires à savoir notamment :

- L'animation d'un projet de territoire
- L'animation et la gestion des politiques contractuelles
- L'exercice de la compétence SCoT acquise au 01/01/2018

Le PETR est un outil au service de ses EPCI membres et permet de mutualiser des moyens d'ingénierie pour permettre d'impulser de nouvelles réflexions, stratégies et projets articulés avec les actions des EPCI. Le travail engagé depuis 2015, avec l'ensemble des acteurs du territoire, a permis de dégager les projets structurants à mener, pour répondre aux défis en matière d'attractivité et de développement.

Les orientations budgétaires 2023 doivent permettre de concrétiser les perspectives d'actions suivantes :

▪ Politiques contractuelles et ingénierie territoriale

- Finalisation du site internet
- Mise en œuvre des contractualisations :
 - Contrat territorial Occitanie : Programmation des dossiers 2022 et 2023 et définition de thématiques d'intervention pour la dotation innovation expérimentation
 - Contrat Bourg Centre Occitanie : Accompagnement à l'élaboration des avenants et de deux nouveaux contrats (Montbazens / Lanuéjols et Rieuepeyroux / Bas Ségala / La Salvétat Peyrales)
 - LEADER : Finalisation des fiches-actions pour un conventionnement durant le 1er semestre, clôture des programmations LEADER 2015/2022 et instruction des demandes de paiements 2015-2022.
Lors de la Commission Permanente de la Région le 09/02/2023, il a été confirmé que le GAL Centre Ouest Aveyron a obtenu **une enveloppe de 2 645 110 €, soit une dotation annuelle de 529 022 €.**
 - Etat et CRTE :
Programmation 2023 à organiser pour le 1er trimestre.
Accompagnement à la mise en œuvre des conventions PVD.
- L'accompagnement des politiques de développement des collectivités :
 - Accompagnement des porteurs de projet
 - Appui aux candidatures à des appels à projets....

Prévisions budgétaires : 5 000 €

▪ La mise en œuvre du SCoT

- Accompagnement de l'élaboration et de la mise en compatibilité des PLUi et PLU avec le SCoT.
- Préparation à la déclinaison de la loi Climat et Résilience : suivi de la consommation foncière, réflexion sur une stratégie et plan d'action (en lien avec le lancement d'une démarche de « Revitalisation des centres bourg »).
- Analyse de la comptabilité avec le SRADDET approuvé et évaluation du SCOT obligatoire à 2026.
- Réflexion sur les énergies renouvelables en lien avec la loi d'accélération des EnR.
- Avis sur les documents d'urbanisme en tant que Personne Publique Associée.
- Amorcer un dialogue InterSCoT.
- Réflexion sur l'élaboration d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial qui sera obligatoire lors de la prochaine révision du SCoT : Finalisation des diagnostics commerce déclinés par EPCI, définition des enjeux et élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions...

Prévisions budgétaires : 114 000 €

▪ Le développement de politiques énergétiques territoriales

- Poursuite de l'Assistance à maitrise d'ouvrage pour accompagner les projets d'énergies renouvelables.
- Poursuite de la mise en œuvre des actions du PCAET volontaire du PETR : sensibilisation à la transition énergétique, participation aux PCAET de Rodez Agglomération et Ouest Aveyron Communauté, accompagnement des rénovations énergétiques, développement des CEE, cadastre solaire, ...
- Re conduite des modules pédagogiques « Energie Climat » dans les écoles primaires : 26 classes volontaires en 2022.
- Coordination et structuration des actions Mobilité sur le territoire : diagnostic territorial, mise en œuvre des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM), structuration de l'offre vélo,

Prévisions budgétaires : 65 000 €

▪ La poursuite d'une stratégie patrimoniale et paysagère garante du maintien de l'attractivité de notre territoire en lien avec les orientations du SCoT et la démarche PCAET

- Elaboration, suivi et mise en œuvre du Plan Paysage.
- Elaboration et animation des cahiers de recommandations architecturales et paysagères.
- Poursuite de l'observatoire photographique du paysage.
- Réalisation en interne de guides pour la mise en œuvre des opérations façades (Bassin minier, Rougier et Causse).
- Réalisation en interne d'un cahier de recommandation dédié aux zones d'activités
- Accompagnement technique des collectivités dans le cadre de programme patrimoniaux (opérations façades, SPR...).

Prévisions budgétaires : 77 000 €

- Lancement d'un programme d'actions revitalisation des centres bourg

Ce plan d'action transversal proposera aux intercommunalités et aux communes des outils et des réponses aux problématiques d'aménagement et de développement qui touchent de manière prégnante tous les territoires du Centre Ouest Aveyron : vacance commerciale dans les centres, nécessaire sobriété foncière et énergétique, offre en logement insuffisamment adaptée, adaptation aux changements climatiques, attractivité du territoire qui se tasse...

En fonction des thématiques, il sera proposé au regard des attentes formulées par les collectivités, des outils, des guides, des actions de sensibilisation, d'information et de partage d'expériences.

Prévisions budgétaires : 5 000 €

b. Engagement pluriannuel des actions

Action	Montant Projet	Montant Subv	Autofi	2023	2024	2025	2026
				Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
AMO Energie	70 000,00 €	20 980,74 €	14 019,26 €	45 430,00 €			
		17 500,00 €					
		17 500,00 €					
T1 Plan paysage	63 000,00 €	28 800,00 €	34 200,00 €	1 000,00 €			
T2 Plan Paysage	250 000,00 €	30 000,00 €	126 000,00 €	70 000,00 €	100 000,00 €	80 000,00 €	
		96 000,00 €					
Etude CCI T2 (Com com)	47 863,20 €	0,00 €	47 863,20 €	44 188,00 €			
Animation CPIE	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €		
Modif SCoT+ DAAC...	400 000,00 €	80 000,00 €	320 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	150 000,00 €
TOTAL	870 863,20 €	290 780,74 €	582 082,46 €	230 618,00 €	220 000,00 €	180 000,00 €	150 000,00 €
Total dépenses				780 618,00 €			
Autofinancement				489 837,26 €			

c. Fonctionnement courant de la structure

Ce poste comprend les achats (petit équipement, fourniture...) et les services extérieurs (loyer, entretien véhicule, maintenance, assurances, affranchissement, télécommunication, documentation, formation, frais de procédure (enquête publique, contentieux...)).

Prévisions budgétaires : 195 500 €

d. Les charges de personnel

Evolution de la structure des effectifs :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'agents	9	9	8	8	8	8	8	8	8
Equivalents Temps Plein	8.6	8.6	7.6	7.8	7.8	7.8	7.8	7.8	7.8

Evolution de la structure des effectifs :

TABLEAU DES EFFECTIFS au 01/01/23
PETR Centre Ouest Aveyron

AGENT TITULAIRE DE LA FPT							
FILIERE	CATEGORIE	GRADE	NB DE POSTE	POSTE POURVU AU 1/01/2023	DONT TEMPS NON COMPLET	REGIME INDEMNITAIRE	
Technique	B	Technicien principal 2eme classe	1	1	0	ISS	
AGENT CONTRACTUEL DE LA FPT (Tous les contrats sont des contrats de droit public)							
FILIERE	CATEGORIE	GRADE	NB DE POSTE	POSTE POURVU AU 1/01/2023	DONT TEMPS NON COMPLET	REGIME INDEMNITAIRE	TYPE DE CONTRAT
Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	IFTS/EMP	CDI
Administrative	B	Rédacteur principal 1ere classe	1	0	0		
Administrative	A	Attaché	2	2	1	Prime de fonction	CDI
Administrative	A	Attaché	3	3	0	Prime de fonction	CDD
Technique	A	Ingénieur	2	1	0	ISS	CDI
TOTAL			Nb de Postes	Pourvus au 01/01/23	Dont temps non complet		
			10	8	2		

L'équipe est ainsi composée aujourd'hui de 7.8 etp soit 6 agents à temps plein (35h) et deux agents à temps non complets (30h et 32h).

Prévisions budgétaires : Les charges de personnel sont évaluées à **454 000 euros**

II-II Les recettes de fonctionnement

a) Cotisations des communautés de communes et d'agglomération

Depuis 2019, le PETR a opéré une baisse des cotisations de 18% passant progressivement de 3.4 € à 2.80 €.

Pour 2023, il est proposé de repenser la cotisation « Contractualisation » au regard des évolutions du périmètre LEADER 2023-2027 :

De nouvelles communes éligibles sur Rodez Agglomération :

- Druelle-Balsac, Sébazac Concoures et Ste Radegonde éligibles sans condition
- Luc/La Primaube, Olemps, Le Monastère et Onet le Château éligibles uniquement pour des projets collectifs menés à l'échelle du GAL ou d'une partie du territoire du GAL
- Rodez inéligible

Trois communes de la CC Réquistanais restent dans LE GAL du PNR des Grand Causses pour les projets en maîtrise d'ouvrage communale mais qui relèveront du GAL Centre Ouest Aveyron pour les projets en maîtrise d'ouvrage intercommunale.

Il est donc proposé de décomposer la cotisation contractualisation de la manière suivante :

- Contractualisation (CTO, ATI FEDER, CRTE) : 0.20 € → PETR Moins Rodez Agglo = 101 693 hb
- LEADER : 0.30 € → PETR moins Rodez (26266 hb), Montclar, Brasc, La Bastide Solages (440 hb) = 134 243 hb

Cotis 2022	Cotis 2023		PETR	PETR - Rodez Agglo	PETR - 4 communes (rodez, Brasc, Montclar, La Bastide solages)
	NB HABITANTS		160 949,00	101 693,00	134 243,00
2,3	PETR SCOT	2,30	370 182,70		
0,5	Contractualisation	0,20		20 338,60	
	LEADER	0,30			40 272,90
2,8	MONTANT	2,80		430 794,20	

Prévisions budgétaires : 430 794 €.

b) Subventions des partenaires financiers :

Le PETR bénéficie du soutien des partenaires institutionnels sur l'ingénierie et le programme d'actions.

Subvention en attente paiement		Année prévisionnelle de paiement
AMO ENR (LEADER et ADEME)	55 980,74 €	9000 en 2023 46 980.74 en 2025
Plan Paysage et cahiers de recommandations	53 404,80 €	2024-2025
Etude CCI T1 (LEADER)	35 640,00 €	2025
Ingénierie Région	65 000,00 €	45 500 en 2023 19 500 en 2024
Ingénierie LEADER	131 884,93 €	2024-2025
	341 910,47 €	

✓ Les subventions d'ingénierie :

Prévisions budgétaires 2023 : 45 500 €

✓ Les subventions sur opérations :

Prévisions budgétaires 2023 : 9 000 €

II-III Le budget d'investissement

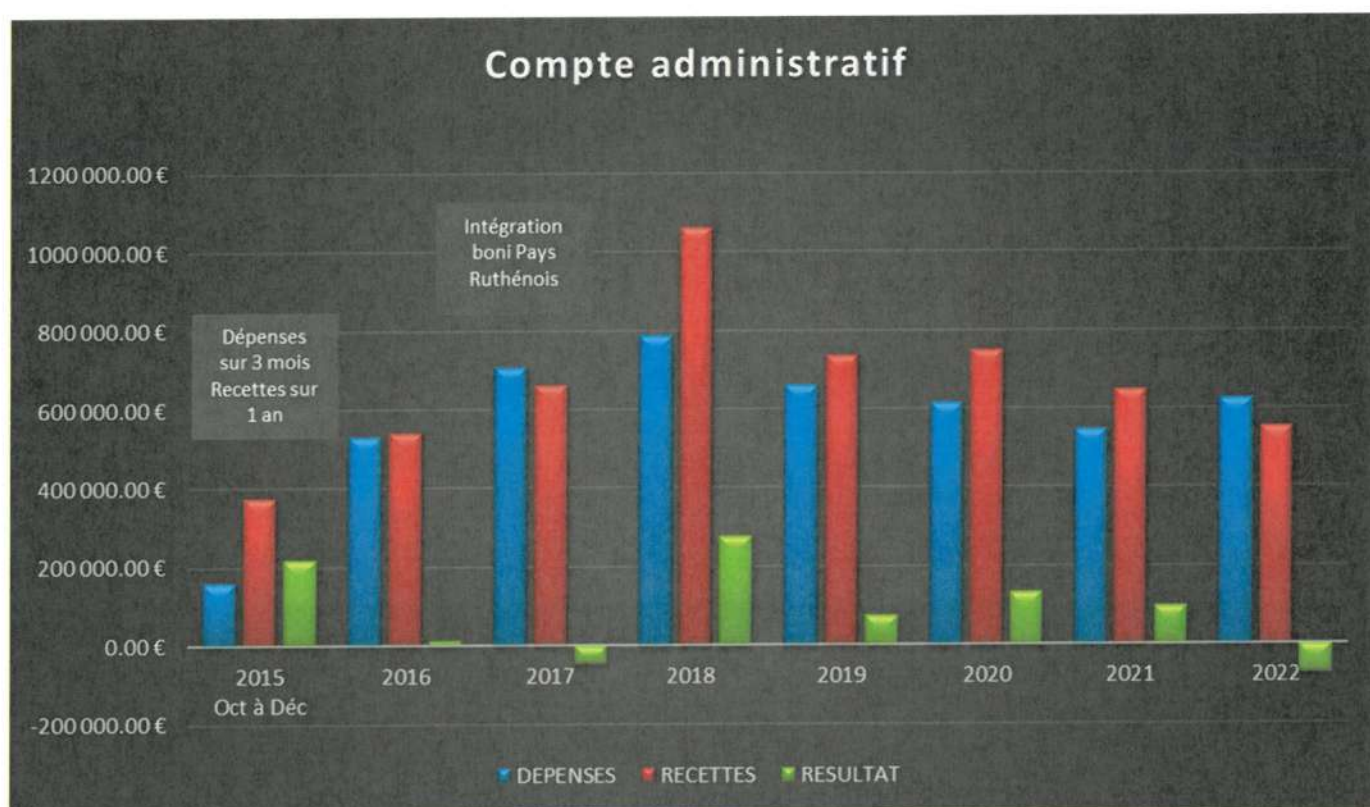
Les dépenses d'investissement concernent des frais d'étude dans le cadre du SCoT, le renouvellement de l'équipement informatique et de mobilier.

Prévisions budgétaires : 33 000 €

II-IV Budget global 2022

Au regard des orientations précédentes, il est prévu pour 2022 un budget d'environ 1 000 000 euros.

III- EVOLUTIONS BUDGETAIRES



Entre 2015 et 2018, on note une structuration progressive du PETR.

En 2018, l'évolution est due à la prise de compétence du SCoT au sein du PETR et à l'intégration du boni de liquidation du Pays Rouergue Occidental (98 813 €).

Depuis 2019, on observe une baisse sensible du budget et un meilleur équilibre entre les dépenses et les recettes avec une année 2022 marquée par un résultat négatif.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Débat d'orientation budgétaire 2023

.....
Date de décision: 15/02/2023

Date de réception de l'accusé 24/02/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 230215_03DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20230215-230215_03DL-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

débat d'orientations budgétaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 230215-03 DL Débat d'orientation budgétaire 2023.pdf (99_DE-012-200050565-20230215-230215_03DL-DE-1-1_1.pdf)

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron la Mairie de Baraqueville – 42 rue de la Mairie.

Date d'envoi de la convocation	09/02/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	23

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (23) :

BARBEZANGE Jacques, BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CLEMENT Karine, COUDERC Vivian, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoît, LACOMBE Jean-Marie, LE MEIGNEN Jean-Eudes, RAUNA Alain, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, POUZOULET LIGUE Didier, REMISE Jean-Paul, ROBERT Patrick, ROUQUETTE Dominique.

Excusés ou absents (16) : BOUYSSIÉ Michel, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, GOMBERT Dominique, LOPEZ Sylvie, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, REYNES Jean-Michel, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEULIER Christine, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (6) :

M. ALIBERT Jean-Louis a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marie
M. KEROSLIAN Jean-Philippe a donné procuration à M. DOUZIECH Jacques
M. MONTROYA Jacques a donné procuration à Mme CAYLA Florence
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à DELPECH Michel
Mme PAGES TOUZÉ Laurence a donné procuration à M. REMISE Jean-Paul
M. RIGAL Dominique a donné procuration à M. POUZOULET LIGUE Didier

Secrétaire de séance : Sylvain COUFFIGNAL

Objet du rapport et textes de référence

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Pour les communes et EPCI : l'article L 2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.... Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles. »

Il présente également les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

⇒ **Les membres du Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron décident, à l'unanimité d'approuver le rapport d'égalité hommes femmes, ci annexé.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le.....**24 FEV. 2023**

Publié ou notifié le :**24 FEV. 2023**

Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Eudes LE MEIGNEN

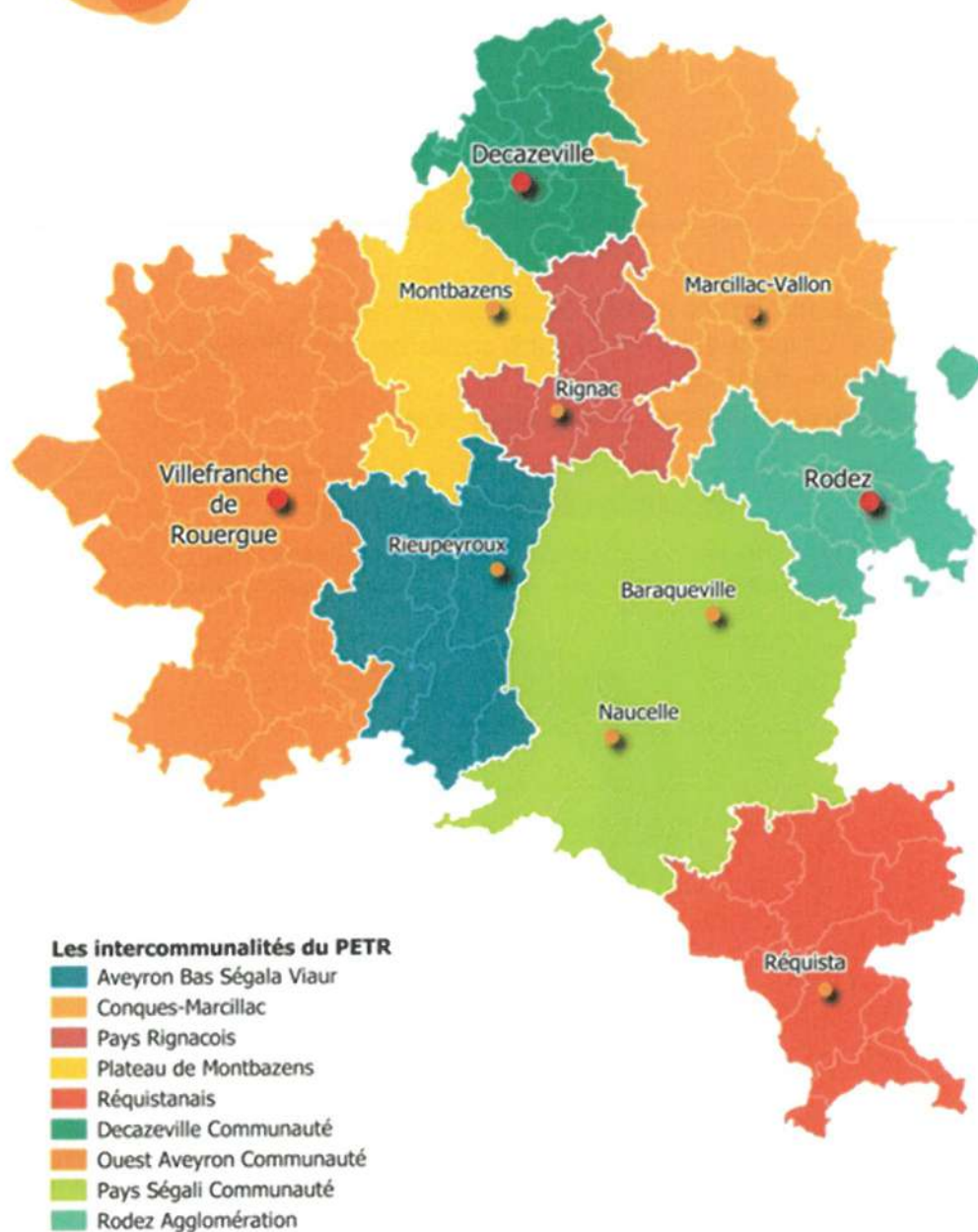
Le secrétaire de séance,
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2022

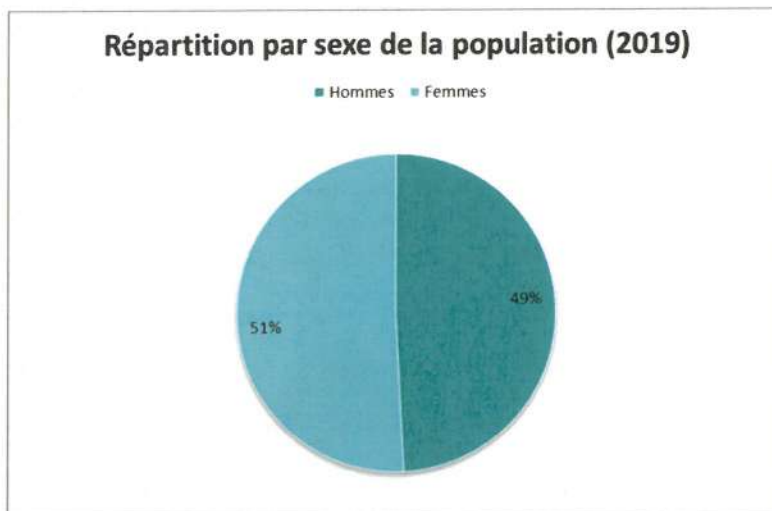
PETR Centre Ouest Aveyron

❖ Présentation du territoire du PETR



❖ La population

Selon les dernier chiffres INSEE 2019, la population du PETR Centre Ouest Aveyron est de 154 581 habitants, répartis de la manière suivante.

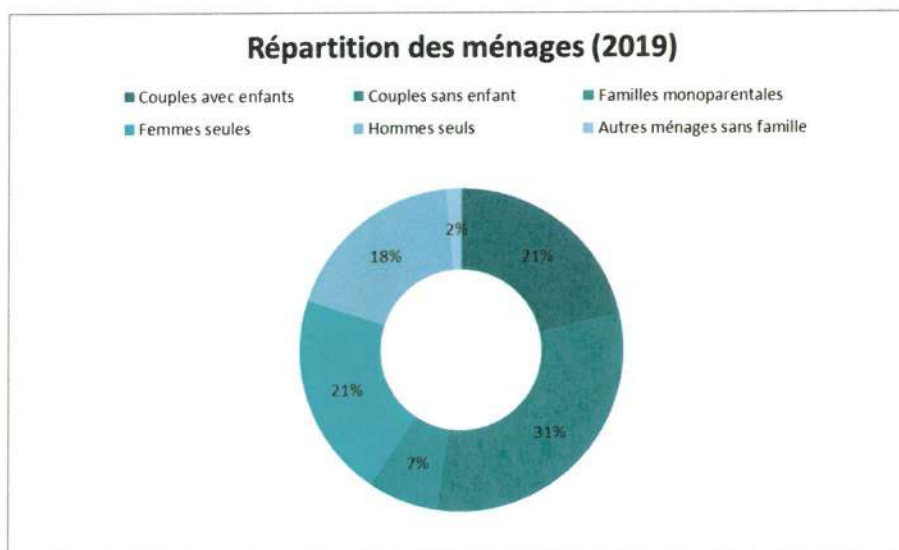


❖ Les ménages

La répartition des ménages montre une majorité de couples sans enfants.

Cet indicateur conforte le fait que le département a une population âgée non négligeable et que le territoire du PETR n'y échappe pas (surtout en milieu rural).

Il y a un certain équilibre entre les hommes et les femmes seuls.

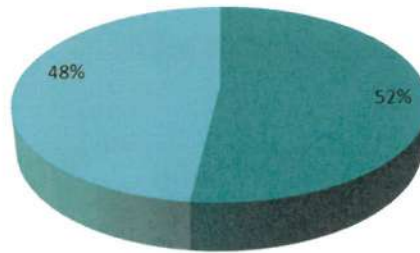


❖ L'emploi

Les actifs représentent 68 180 personnes sur le territoire soit 44 % de sa population et les chômeurs représentent 6 449 personnes soit 4.2 % de sa population (le taux de chômage national la même année est de 8.1 %).

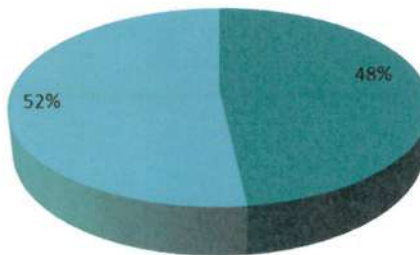
Chômeurs (Répartition par sexe 2019)

■ Chômeurs Femmes ■ Chômeurs Hommes



Actifs (Répartition par sexe 2019)

■ Actifs Femmes ■ Actifs Hommes



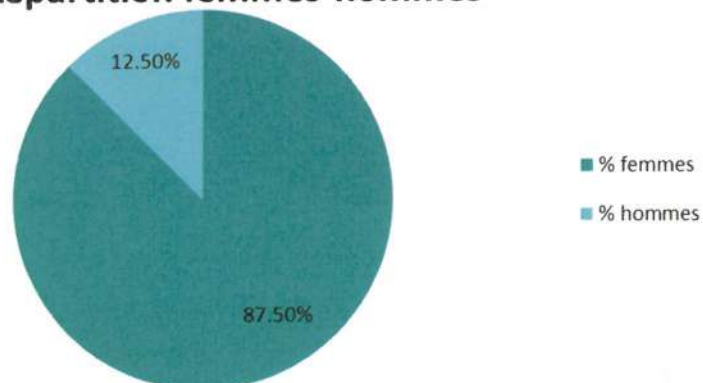
❖ Politique des ressources humaines du PETR Centre Ouest Aveyron

L'effectif étudié est l'effectif présent au 31 décembre 2022.

La part des femmes et des hommes par filières

Filières	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Administrative	6	0	6	100.00%	0.00%
Technique	1	1	2	50.00%	50.00%
				% femmes	% hommes
TOTAL	7	1	8	87.50%	12.50%

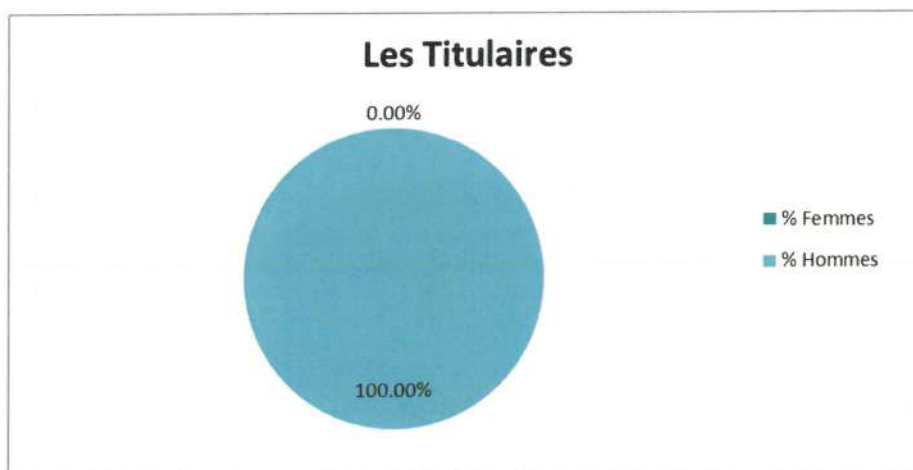
Répartition femmes-hommes



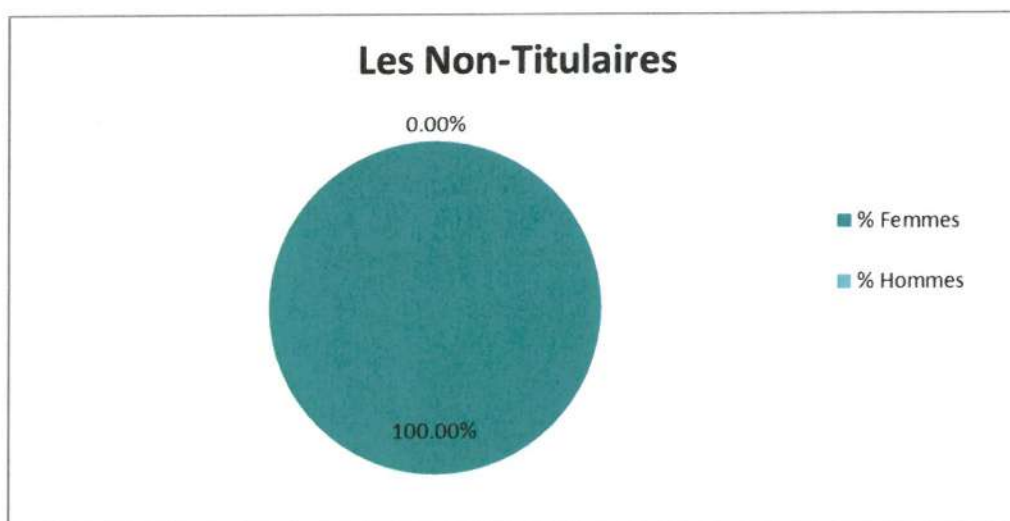
Le taux de féminisation est en dessus du taux national (63% sont des femmes dans la FPT en 2019) car le PETR Centre Ouest Aveyron comprend essentiellement des agents de la filière administrative du fait de ses compétences (pas de service technique).

La part des femmes et des hommes en fonction de leur statut

Titulaire					
Filières	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Administrative	0	0	0	0.00%	0.00%
Technique	0	1	1	0.00%	100.00%



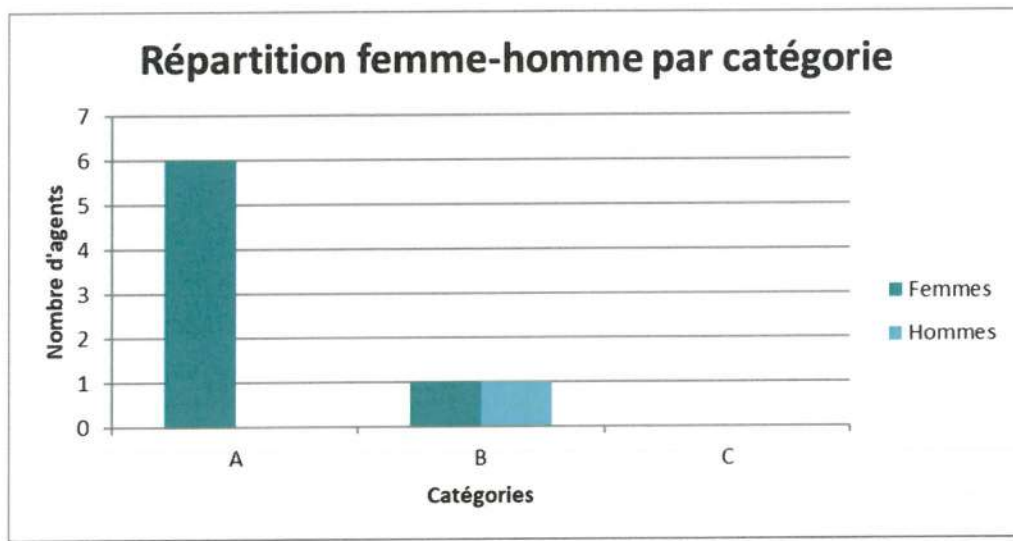
Non titulaire					
Filières	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Administrative	6	0	6	100.00%	0.00%
Technique	1	0	1	100.00%	0.00%
TOTAL	7	0	7	100.00%	0.00%



La fonction publique territoriale comprend 62 % de femmes parmi les fonctionnaires et 58 % de femmes parmi les contractuels. Le PETR du fait de la fusion des deux structures associatives (Pays) est majoritairement composé de contractuels et le seul agent fonctionnaire est un homme.

La part des femmes et des hommes par catégorie hiérarchique

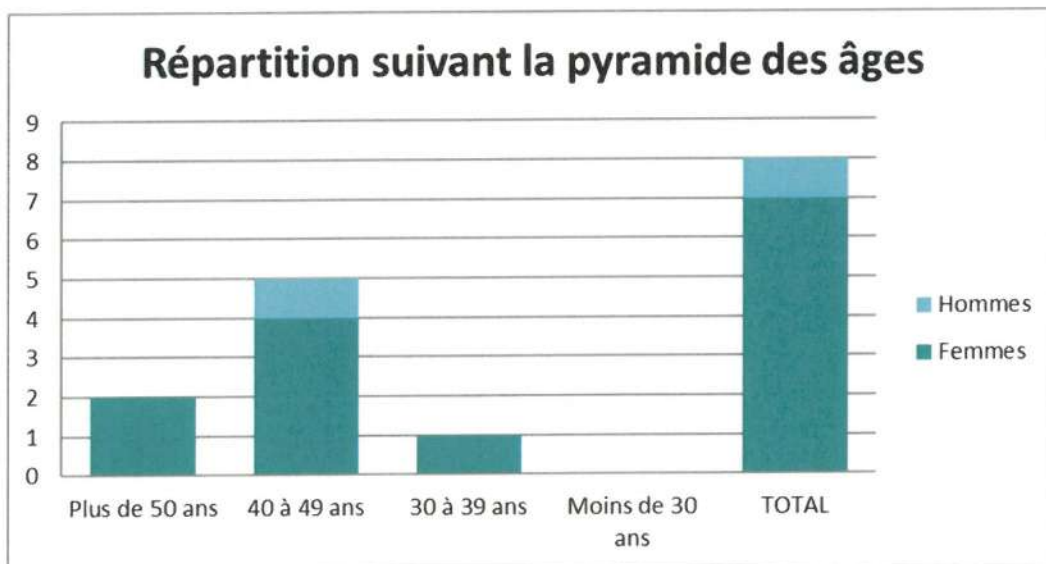
Catégories	Femmes	Hommes
A	6	0
B	1	1
C	0	0



Au niveau national, il y a 46 % de femmes en catégorie A, 59 % en catégorie B et 69 % en catégorie C. Le taux élevé de femmes en catégorie A s'explique par une prédominance de postes de chargé de mission dans la filière administrative.

Répartition suivant la pyramide des âges

Âges	Femmes	Femmes %	Hommes	Hommes %
Plus de 50 ans	2	28.57%	0	0.00%
40 à 49 ans	4	57.14%	1	100.00%
30 à 39 ans	1	14.29%	0	0.00%
Moins de 30 ans	0	0.00%	0	0.00%
TOTAL	7	100.00%	1	100.00%



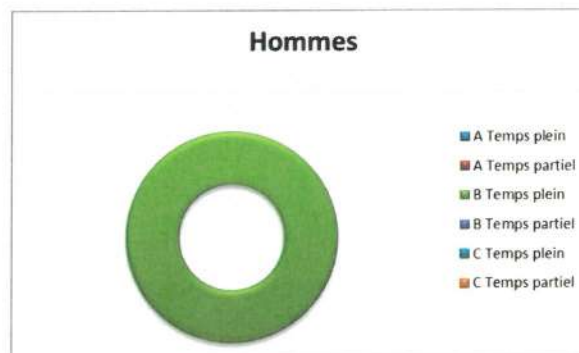
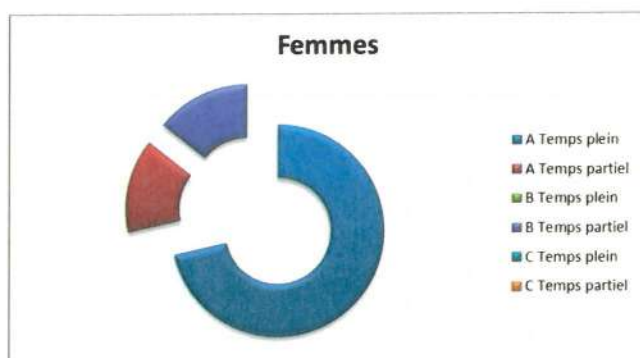
Au niveau national, dans la fonction publique territoriale la moyenne d'âge des femmes est de 45.5 ans et 45.1 ans pour les hommes.

Au sein du PETR la moyenne d'âge des hommes est de 44 ans et la moyenne d'âge des femmes est de 46 ans.

La part des plus de 40 ans représente 87 % des postes (contre 60 % en 2018), ce qui traduit un vieillissement de nos effectifs

Répartition en fonction du temps de travail

Catégories	Durée	Femmes	Hommes
A	Temps plein	5	0
	Temps partiel	1	0
B	Temps plein	0	1
	Temps partiel	1	0
C	Temps plein	0	0
	Temps partiel	0	0



❖ Formation

La durée de formation est variable d'une année à l'autre. Hommes et femmes participent chaque année à des formations leur permettant d'améliorer leurs compétences au sein de leur poste.

❖ Evolution 2021-2022

Malgré la stabilité des effectifs, on note tout de même une augmentation du nombre de femmes de 2021 et 2022 au sein du PETR suite au remplacement du chargé de mission LEADER. L'équipe du PETR est désormais composée de 7 femmes et d'un homme.

On note également une tendance au vieillissement des effectifs avec une moyenne d'âge qui passe de 41 ans en 2021 à 46 ans en 2022.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Rapport en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

.....
Date de décision: 15/02/2023

Date de réception de l'accusé 24/02/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 230215_04DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20230215-230215_04DL-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .2

Institutions et vie politique

Fonctionnement des assemblees

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 230215-04 DL Rapport Egalité Femmes et Hommes.pdf (99_DE-012-200050565-20230215-230215_04DL-DE-1-1_1.pdf)

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 17 heures, en application de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du PETR Centre Ouest Aveyron la Mairie de Baraqueville – 42 rue de la Mairie.

Date d'envoi de la convocation	09/02/2023
Nombre de délégués syndicaux	45
Nombre de délégués présents	23

Président de la séance : Jean-Eudes LE MEIGNEN

Présents (23) :

BARBEZANGE Jacques, BORIES André, CALVET Jean-Marc, CARRIERE François, CAUSSE Michel, CAYLA Florence, CLEMENT Karine, COUDERC Vivian, COUFFIGNAL Sylvain, DELPECH Michel, DOUZIECH Jacques, FABRE Jean-Marc, FONTAINE Hubert, GARRIC Benoît, LACOMBE Jean-Marie, LE MEIGNEN Jean-Eudes, RAUNA Alain, MANDROU TAOUBI Françoise, MARTY Guy, POUZOULET LIGUE Didier, REMISE Jean-Paul, ROBERT Patrick, ROUQUETTE Dominique.

Excusés ou absents (16) : BOUYSSIÉ Michel, CAYRON Francis, CENSI Martine, CESAR Alexis, GOMBERT Dominique, LOPEZ Sylvie, MARTY François, MASBOU Jean-Pierre, MOLIERES Jacques, REYNES Jean-Michel, SADOUL Jean-Philippe, TAUSSAT Régine, TAUZIN Marie-Noëlle, TEULIER Christine, TEYSSÉDRE Christian, WENZÉK Laurence.

Délégués absents ayant donné procuration (6) :

M. ALIBERT Jean-Louis a donné procuration à M. LACOMBE Jean-Marie
M. KEROSLIAN Jean-Philippe a donné procuration à M. DOUZIECH Jacques
M. MONTOYA Jacques a donné procuration à Mme CAYLA Florence
M. ORCIBAL Jean-Sébastien a donné procuration à DELPECH Michel
Mme PAGES TOUZÉ Laurence a donné procuration à M. REMISE Jean-Paul
M. RIGAL Dominique a donné procuration à M. POUZOULET LIGUE Didier

Secrétaire de séance : Sylvain COUFFIGNAL

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le tableau des emplois suivant est proposé :

TABLEAU DES EFFECTIFS au 01/01/23
PETR Centre Ouest Aveyron

AGENT TITULAIRE DE LA FPT						
FILIERE	CATEGORIE	GRADE	NB DE POSTE	POSTE POURVU AU 1/01/2023	DONT TEMPS NON COMPLET	REGIME INDEMNITAIRE
Technique	B	Technicien principal 2eme classe	1	1	0	ISS

AGENT CONTRACTUEL DE LA FPT (Tous les contrats sont des contrats de droit public)							
FILIERE	CATEGORIE	GRADE	NB DE POSTE	POSTE POURVU AU 1/01/2023	DONT TEMPS NON COMPLET	REGIME INDEMNITAIRE	TYPE DE CONTRAT
Administrative	B	Rédacteur	1	1	1	IFTS/EMP	CDI
Administrative	B	Rédacteur principal 1ere classe	1	0	0		
Administrative	A	Attaché	2	2	1	Prime de fonction	CDI
Administrative	A	Attaché	3	3	0	Prime de fonction	CDD
Technique	A	Ingénieur	2	1	0	ISS	CDI

TOTAL	Nb de Postes	Pourvus au 01/01/23	Dont temps non complet
	10	8	2

L'équipe est ainsi composée de 8 agents correspondant à 7.8 ETP.

- ⇒ Le Comité Syndical du PETR Centre Ouest Aveyron décide, à l'unanimité :
- d'adopter le tableau des emplois proposé qui prendra effet à compter du 1er janvier 2023,
 - d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget du PETR Centre Ouest Aveyron.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le.....**24 FEV. 2023**
Publié ou notifié le :**24 FEV. 2023**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Eudes LE MEIGNEN

Le secrétaire de séance,
Sylvain COUFFIGNAL

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Tableau des effectifs 2023

.....
Date de décision: 15/02/2023

Date de réception de l'accusé 24/02/2023
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 230215_05DL

Identifiant unique de l'acte : 012-200050565-20230215-230215_05DL-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2

Fonction publique

Personnel contractuel

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 230215-05 DL Tableau effectif 2023.pdf (99_DE-012-200050565-20230215-230215_05DL-DE-1-1_1.pdf)